

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Toulouse, le 3 juin 2026

Lancement de la concertation préalable sur le projet d'aménagement de la RN88 entre l'A75 et Barjac en Lozère

Sous l'autorité de Pierre-André DURAND, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne et avec le concours financier de la Région Occitanie la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Occitanie (DREAL) lance, à compter du 1^{er} juin 2026, la concertation préalable relative au projet d'aménagement de la RN88 entre l'échangeur n°39.1 de l'A75 et Barjac, en Lozère.

Ce projet porte sur l'aménagement d'un axe structurant pour le territoire lozérien : la RN88 assure la liaison Est-Ouest entre Toulouse et Lyon et constitue le principal accès de Mende au réseau autoroutier national.

L'État prévoit donc l'aménagement de cette section sur un linéaire de 16 kilomètres, parcouru quotidiennement par 4 000 à 6 000 véhicules, dont une proportion importante de poids lourds. Cette portion de route présente plusieurs contraintes de circulation et de sécurité : des passages à niveau, des virages serrés, des carrefours accidentogènes et des traversées de villages.

L'opération poursuit ainsi plusieurs objectifs :

- améliorer la desserte de Mende et soutenir le développement du territoire ;
- réduire et fiabiliser les temps de parcours en limitant les ralentissements et les variations de vitesse ;
- améliorer les conditions de circulation grâce à la création de possibilités de dépassement ;
- renforcer la sécurité des usagers et des riverains ;
- améliorer le cadre de vie des habitants situés à proximité de la RN88.

Cette concertation vise à **présenter les différents scénarios d'aménagement étudiés et à recueillir les avis, observations et propositions du public concernant l'opportunité du projet, les besoins auxquels il répond, les caractéristiques des variantes envisagées ainsi que leurs effets potentiels sur l'environnement et l'aménagement du territoire.**

Afin de garantir la neutralité et la transparence de la démarche, le maître d'ouvrage a sollicité la Commission nationale du débat public pour qu'elle désigne un garant indépendant.

Pendant six semaines, **du 1er juin au 12 juillet 2026**, le public pourra s'informer, poser des questions et contribuer à la réflexion autour du projet. Les contributions recueillies permettront d'éclairer le choix de la solution préférentielle d'aménagement et d'alimenter les études à venir.

Plusieurs modalités de participation seront proposées :

- **des réunions publiques** organisées au mois de juin à Chanac, Grèzes, Mende, Esclanèdes et Barjac ;
- **des permanences d'information et d'échange** avec le maître d'ouvrage dans les communes concernées : Saint-Bonnet-de-Chirac, Palhers, Grèzes, Les Salelles, Chanac, Esclanèdes, Cultures, Barjac.

L'ensemble des informations relatives au projet et aux modalités de participation :

- calendrier des réunions publiques ;
- lieux et horaires des permanences ;
- formulaire de contribution en ligne et registres papier ;

est disponible sur le site : <http://www.rn88-a75-barjac.fr>

Retrouvez également le dossier de presse plus complet [ici](#).



CONTACTS PRESSE

Delphine AMILHAU
Tél : 05 34 45 38 31 | 06 70 85 30 75

Adèle DUMAS
Tél : 05 34 45 36 17 | 06 75 50 10 65

Romarc ZURCZAK
Tél : 05 34 45 34 77 | 06 08 46 28 31

service-presse@occitanie.gouv.fr | 05 34 45 34 45

Retrouvez-nous sur [X](#) et [Facebook](#)